

L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Montant des adhésions 2019/2020

Nombre d'habitants pour les villes	Montant de la cotisation
Moins de 1000 habitants	120 €
1000 à 3 499 habitants	140 €
3500 à 9 999 habitants	180 €
10 000 à 19 999 habitants	280 €
20 000 à 39 999 habitants	370 €
40 000 à 49 999 habitants	400 €
50 000 à 99 999 habitants	570 €
100 000 à 199 999 habitants	1 150 €
200 000 à 499 999 habitants	1 700 €
Plus de 500 000 habitants	4 200 €

Arrondissement de ville	Montant de la cotisation
3500 à 9 999 habitants	150 €
10 000 à 19 999 habitants	250 €
20 000 à 39 999 habitants	320 €
40 000 à 49 999 habitants	390 €
50 000 à 99 999 habitants	470 €

Elu.e à titre individuel	15 euros min
Département et région	900 euros

Contact :

contact@villes-territoires-accueillants.fr
www.villes-territoires-accueillants.fr
https://twitter.com/villes_accueil
<https://www.facebook.com/ANVITAFR>

Adhésions à envoyer à l'adresse suivante

Association nationale des villes et territoires accueillants
 Usine Vivante
 24 Avenue Adrien Fayolle
 26 400 CREST

Crédit Mutuel					Nord Europe	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
16629	02702	00046716901	53	EUR	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DUNKERQUE CENTRE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1562	9027	0200	0467	1690	153
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DUNKERQUE CENTRE				ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES		
12 AVENUE DE L ANCIEN VILLAGE				ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS		
59760 GRANDE SYNTHE				MAISON DE LA CITOYENNETE		
☎ 0 820 35 22 33 (Service 0,12 €/min + prix appel)				28 AVENUE DE L ANCIEN VILLAGE		
				59760 GRANDE SYNTHE		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		